

LE MANDRÉEN

MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS

SAINT-MANDRIER-SUR-MER

MARS 2022 N° 276

Presqu'île de charme



VILLE DE
SAINT-MANDRIER-SUR-MER

Hôtel de Ville
Place des Résistants
83430 SAINT-MANDRIER-SUR-MER
04 94 11 51 60
www.ville-saintmandrier.fr
f Le Mandréen - Saint-Mandrier-sur-Mer





ÉDITO

A l'occasion du conseil municipal du 11 février dernier, les élus ont voté à l'unanimité la création d'une brigade de nuit au sein de notre police municipale.

En effet, comme nous, vous avez pu constater que de plus en plus d'incivilités et nuisances étaient recensées sur la commune et notamment la nuit.

Ce sont toutes ces raisons qui nous ont poussés à la création d'une brigade uniquement dédiée aux patrouilles nocturnes. Elle sera composée de trois agents et elle pourrait être cynophile.

Cette étape supplémentaire vient compléter le dispositif des caméras de vidéo protection qui, à lui seul, ne peut pas tout régler. En effet, depuis plusieurs années déjà, nous installons aux points stratégiques de la commune des caméras qui en balayent les axes principaux et les fonctionnaires de cette brigade viendront compléter ce dispositif de sécurité.

Nous ne nous contentons pas d'augmenter le nombre d'agents sur le terrain mais nous répondons bien à un besoin spécifique qui

colle aux réelles problématiques locales et qui permettront de renforcer la sécurité sur l'ensemble du territoire communal, notamment les quartiers isolés qui sont plus souvent la cible de cambriolages.

En parallèle, et conformément aux directives de l'état, nous créerons prochainement un Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). C'est dans ce cadre que j'ai mandaté notre Chef de la Police Municipale afin qu'il travaille en étroite collaboration avec les services de la Préfecture et ceux de la Police Nationale.

Comme vous pouvez le constater, l'équipe municipale met en œuvre tous les dispositifs matériels et humains pour garantir à tous les Mandréens, la sécurité et la quiétude auxquelles nous sommes tous très attachés.

Le Maire,
Gilles **VINCENT**



MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE



BONJOUR LES BÉBÉS !

Amelia MONICA 03/02/2022
Myriam BOUAKLINE 08/02/2022
Hilo EL MELLOUKI 28/01/2022

ILS NOUS ONT QUITTÉS

Guy ROUDIER 01/02/2022 90 ans
Christiane LE MAUX née GAUTREAU
02/02/2022 94 ans
Didier LOEUILLE 03/02/2022 84 ans
Raymonde BEAUDOUARD née VAUTRINAT
06/02/2022 81 ans
Kléber RENAULT 06/02/2022 76 ans
Yvette BALARD née VIEU
08/02/2022 99 ans
Odette PORCHIER née CREISMEAS
10/02/2022 98 ans
Jean INIAL 10/02/2022 88 ans
Jacques FOUGUES 11/02/2022 90 ans
Guy BONNET 12/02/2022 80 ans
Eugène DEYRE 13/02/2022 90 ans
Francine WOITIER 13/02/2022 93 ans
Antoinette ARANDA née MARTINEZ
15/02/2022 102 ans

ILS NOS JOIES, NOS PEINES...

2^{ème} BUDGET PARTICIPATIF C'est parti !

Comme en 2021, une somme de 50 000 euros est allouée pour un projet proposé par les citoyens et choisi par vote par les citoyens.

Vous avez des idées pour votre commune et vous avez plus de 16 ans ? **Vous pouvez d'ores et déjà et jusqu'au 31 mai 2022**, déposer votre projet pour la ville sur le site dédié au budget participatif de la ville : budgetparticipatif.ville-saintmandrier.fr



- 1 VOUS PROPOSEZ
- 2 NOUS ÉTUDIONS
- 3 VOUS VOTEZ

AMIS DU BOUT DU MONDE

Nous serions très heureux, amis mandréens qui habitez au bout du monde, si de temps en temps, vous nous donniez de vos nouvelles avec une belle photo du lieu où vous habitez.

Le Maire,

PERMANENCE COMMUNALE

Elle est assurée 7j/7, de 18 h 00 à 8 h 00 par un agent de la police municipale au 06 75 56 02 17.

L'agent d'astreinte est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

VOUS VENEZ-DE VOUS ÉTABLIR À SAINT-MANDRIER ?

Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se présenter en mairie. A cette occasion, la municipalité mettra à leur disposition un guide d'accueil qui leur sera remis à l'accueil de la Mairie.

LE MANDRÉEN

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION

Disponible sur

www.ville-saintmandrier.fr

Directeur de la Publication : Gilles VINCENT
Rédaction, création graphique, mise en page : Service Vie de la Cité.

Crédits photos : Vie de la Cité, Associations

Photo de couverture : Vie de la Cité

Impression : Caractère - Imprimeurs SIRA
83110 SANARY-SUR-MER

Pour être tenu informé des manifestations organisées sur la commune, spectacles, vernissages, réunions publiques..., inscrivez-vous auprès du service VIE DE LA CITÉ en envoyant vos nom, prénom et adresse mail à : sobitz@ville-saintmandrier.fr

Les BRÈVES de Conseil

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le 11 février 2022.

Toutes les réunions du Conseil, annoncées par voie d'affichage, par voie électronique et par voie de presse, sont par principe ouvertes au public.

Les principales questions débattues portaient sur les points suivants :

- Débat sur la participation de la commune en tant qu'employeur à la protection sociale complémentaire des agents.
- Création de trois postes de policiers municipaux pour la future brigade de nuit.
- Création d'un poste d'adjoint administratif et de trois postes d'agent de maîtrise pour prendre en compte des avancements de grade et le remplacement d'un départ en retraite.
- Autorisation pour les actes d'engagement pour les marchés passés par le SIVAAD.
- Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec la société Free Mobile pour les installations situées au stade.
- Convention de mise à disposition de locaux avec la Métropole au bénéfice du Conservatoire de TPM.
- Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées.

Les 9 délibérations donnant lieu à vote ont été approuvées à l'unanimité.

Un compte-rendu analytique de chaque séance du Conseil Municipal est affiché sur le tableau devant la Mairie sous huitaine et peut être consulté sur place par l'ensemble des citoyens, ainsi que tout rapport et compte-rendu.

Michel MARIN
2^{ème} Adjoint au Maire

DÉTECTEUR de CO2 (Dioxyde de carbone)

Le détecteur de Co2 se présente sous forme d'un petit boîtier connecté qui permet d'analyser l'air ambiant. Lorsqu'il détecte une trop forte concentration de dioxyde de carbone dans l'air, il émet un signal sonore et visuel afin de vous en avertir.



Afin de pouvoir anticiper tous type de problématique, la commune s'est dotée de 26 détecteurs de CO2. **3 ont été posés dans les réfectoires de restauration scolaire, 3 dans les crèches et 20 dans les écoles.**

La pose de ses détecteurs a été effectuée par les agents communaux durant les congés scolaires, ils sont tous opérationnels depuis la rentrée des vacances de février.

PERMANENCE des élus

Les élus de la majorité municipale tiennent une permanence à la mairie annexe du Pin Rolland, chaque deuxième samedi du mois, de 10h à 12h.

Venez les y rencontrer, ils seront heureux de vous y accueillir pour échanger, vous informer et répondre à toutes vos questions.

Prochaine permanence, samedi 12 mars 2022.

Nouvelle CARTE D'ÉLECTEUR : Un QR code pour accéder à toutes vos démarches

En vue de la prochaine élection présidentielle et des législatives de 2022, la nouvelle carte électorale envoyée à chaque électeur inscrit sur les listes électorales est dotée d'un QR code. En scannant ce QR code, vous accédez directement à l'ensemble des démarches utiles sur le site dédié aux élections du ministère de l'Intérieur. Vous pouvez également consulter des informations générales sur les élections : rôle, finalité du vote et modes de scrutin.



À quoi sert ce QR code ?

Le QR code qui figure sur les nouvelles cartes électorales renvoie au site elections.interieur.gouv.fr vous permettant d'accéder à l'ensemble des démarches liées aux élections. Vous pouvez ainsi facilement :

- Vérifier votre situation électorale ;
- Trouver votre bureau de vote ;
- Vous inscrire en ligne, jusqu'au 2 mars 2022, sur les listes électorales (jusqu'au 4 mars en mairie) ;
- Effectuer une demande de procuration en cas d'absence le jour du scrutin ;
- Vérifier à qui vous avez donné procuration ou qui vous a donné procuration.

Ce QR code est le même pour toutes les cartes et pour tous les électeurs. Il n'y a aucune collecte de données personnelles. Il ne sert qu'à orienter l'utilisateur vers le portail Internet dédié aux élections du ministère de l'Intérieur.

À savoir : pour vous procurer votre nouvelle carte électorale, vous n'avez aucune démarche à faire si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales. Elle vous sera envoyée à votre domicile par votre mairie.

Sur la nouvelle carte électorale, votre numéro national d'électeur a été mis en valeur. Ce numéro est désormais nécessaire pour établir une procuration.

À quoi sert la carte électorale ?

La carte électorale, ou carte d'électeur, est délivrée à toute personne inscrite sur les listes électorales. Elle est valable pour toutes les élections sans limite de validité.

Elle doit comporter :

- Vos nom, prénoms, adresse, date de naissance ;
- Votre identifiant national d'électeur ;
- Le lieu et le numéro du bureau de vote où vous devez vous rendre pour voter.

La carte électorale peut comporter la signature du maire et le cachet de la mairie. Vous devez la signer.

Le jour du scrutin, pour voter, vous devez présenter un document prouvant votre identité. La présentation de la carte électorale n'est pas obligatoire pour pouvoir voter, elle est cependant conseillée, cela facilite le travail des membres des bureaux de vote.

Source : service-public.fr

Point sur les TRAVAUX

RESTAURANT SCOLAIRE :

Les travaux de reprise d'étanchéité de la toiture terminés, nos équipes ont réinstallé un système de brise vue végétalisé pour cacher les installations techniques.



AIRE DE JEU FLANDRES DUNKERQUE :

L'amorti des sols souples devenu insuffisant, la Métropole a fait réaliser la réfection des revêtements.



FLICHE BERGIS

LABEL BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen)

La commission de labélisation BDM du projet FLICHE BERGIS s'est déroulée le 16 décembre à Marseille. Suite à la présentation de notre projet, nous avons obtenu la note 70 points dont 7 points supplémentaires et les félicitations du jury concernant la présentation qui se portait sur le choix de la conception et sur l'aspect architectural du projet.



Quel intérêt pour le maître d'ouvrage ?

La démarche Bâtiments Durables permet de mener une vraie réflexion transversale sur la qualité environnementale du bâtiment, à toutes les étapes de l'opération. Les référentiels sont adaptés aux spécificités régionales et au type de climat local pour un bâtiment confortable et vertueux.

De plus, la démarche bénéficie d'une reconnaissance par les acteurs du bâtiment et les institutions : c'est ainsi un moyen pour le maître d'ouvrage de communiquer autour de son projet et de mettre en avant son engagement en faveur du développement durable. À ce titre, certaines aides publiques peuvent être attribuées à des projets menant une démarche Bâtiments Durables.

Enfin, la démarche Bâtiments Durables est une réelle démarche d'amélioration continue du projet, dans un contexte de partage de connaissance entre professionnels et d'échanges nourris et bienveillants. C'est donc une réelle opportunité pour le maître d'ouvrage d'enrichir ses connaissances en matière de qualité environnementale.

Objectifs :

Cette "Démarche BDM" existe depuis mai 2008. A l'origine, il y a la signature en 2007, sous l'impulsion du Comité régional de concertation sur la qualité environnementale des bâtiments de PACA, d'une "Charte pour la qualité environnementale des opérations de construction et de réhabilitation en régions méditerranéennes" et la création, en mai 2008, d'une association pour le développement économique de la filière - le pôle Bâtiments Durables Méditerranéens.

La "Démarche BDM" est donc un dispositif d'aide à la décision et à la réalisation de bâtiments durables à l'usage de tous les maîtres d'ouvrage et des entreprises impliquées.

Un dispositif qui comprend une grille d'objectifs définis par un groupe de professionnels dans la droite ligne des démarches nationales (Grenelle, BBC-Effinergie, mégawatt...), enrichis des spécificités liées au climat et à l'environnement méditerranéen. "L'efficacité de la démarche BDM tient beaucoup du fait que tous les acteurs sont d'accord avec les règles, les référentiels, puisqu'ils participent à leur élaboration".

La grille est adaptée à chaque catégorie de projet - construction neuve et réhabilitation, maison individuelle, logement collectif, bâtiment tertiaire et bâtiment d'enseignement. Elle évalue chaque étape - conception, réalisation, fonctionnement - à travers 7 thématiques : l'insertion dans le territoire et le site, les matériaux, l'énergie, l'eau, le confort et la santé, l'approche sociale et économique, la gestion de projet.

Chaque porteur de projet est ensuite invité à choisir parmi des prérequis organisés selon 9 sujets et fixant le degré de durabilité qu'il souhaite atteindre. Celui-ci sera déterminé par le nombre de points accumulés. Au fil des thématiques. Le but est d'obtenir un total d'au moins 20 points sur les 100 (+7 de bonus) qui fixent le niveau optimal de durabilité.

La démarche BDM : l'intelligence collective pour mieux bâtir

Ce label garantit un niveau de qualité énergétique et environnementale. Il permet de favoriser le bio climatisme, minimiser l'impact des matériaux, réduire les consommations d'eau et d'énergie pour préserver le confort et la santé des occupants, tout en tenant compte des enjeux sociaux et économiques.



Sources : flores-amo.fr - lemoniteur.fr - euromediterranee.fr

Ça se passera en **MARS...**

EXPOSITION



Julie CHARTIER

VERNISSAGE
Vendredi 18 mars à 18h30

du **11 au 27 MARS 2022**

GALERIE RANCILIO

Entrée libre
Lundi, Mardi, Vendredi, Samedi : 10h - 12h / 14h30 - 17h
Jeudi : 10h - 12h
Fermé Mercredi et Dimanche

Hôtel de Ville - Place des Résistants
83430 Saint-Mandrier-sur-Mer
www.ville-saintmandrier.fr
fb : Le Mandréen - Saint Mandrier sur Mer

**BEN-ÊTRE
SANTÉ
BEAUTÉ
SPORT
MODE
PARENTALITÉ
DÉCO
ARTISANAT
BOUGIES
ÉDOUX**



Journées de la Femme

12 & 13 mars 2022

ENTRÉE LIBRE 10H - 18H

CENTRE CULTUREL MARC BARON
1 av. de la Corniche d'Or
Saint-Mandrier-sur-Mer
07 62 80 90 08

Hôtel de Ville - Place des Résistants
83430 Saint-Mandrier-sur-Mer
www.ville-saintmandrier.fr
fb : Le Mandréen - Saint Mandrier sur Mer

23^{ème} COURSE Pédestre
Découverte de la Presqu'île

DIMANCHE 27 mars 2022

Départ à 10h00
Place des Résistants

12 KM VALLONNÉS



INSCRIPTIONS en ligne sur :
www.chronosports.fr

pass COVID-19 vaccinal

Hôtel de Ville - Place des Résistants
83430 Saint-Mandrier-sur-Mer
www.ville-saintmandrier.fr
fb : Le Mandréen - Saint Mandrier sur Mer

INGLORIOUS PROD & VÉRINO PRESENTENT

DUTEL TANIA

EN TOURNÉE → STAND-UP



DIMANCHE 6 MARS 2022 À 17H
Théâtre Marc BARON

Réservation : 04 94 03 73 05
et Office de Tourisme

TARIF : 20 €

Hôtel de Ville - Place des Résistants - 83430
SAINT-MANDRIER-SUR-MER
Tél : 04.94.11.51.75 - www.ville-saintmandrier.fr

LELLI FIBRE - PRODUCTION PRESENTE

LA VIE EN ROSE

Théâtre musical



DIMANCHE 13 MARS 2022 À 17H
Théâtre Marc BARON

Réservation : 06-50-16-61-22

TARIF : 15 €

Hôtel de Ville - Place des Résistants - 83430
SAINT-MANDRIER-SUR-MER
Tél : 04.94.11.51.75 - www.ville-saintmandrier.fr

Barbe Rousse Comédie

HAROLD BARBÉ



DIMANCHE 20 MARS 2022 À 17H
Théâtre Marc BARON

Réservation : 04 94 03 73 05
et Office de Tourisme

TARIF : 20 €

DEADLINE
LENT PAR HAROLD BARBÉ & ANTOINE LABAZET

Avec le soutien du Fonds SACD Humour/One Man Show

Hôtel de Ville - Place des Résistants - 83430
SAINT-MANDRIER-SUR-MER
Tél : 04.94.11.51.75 - www.ville-saintmandrier.fr

FESTIVAL DE L'HUMOUR

Dimanche 6 mars à 17h - Théâtre Marc Baron

Tania DUTEL

Il y a cinq ans, Tania Dutel est tombée dans le stand-up. Depuis, cette femme fine, puissante, et même crue quand il le faut, est devenue incontournable. Le stand up est avant tout l'art du verbe au service de notre société, et Tania l'a parfaitement compris !

Tarif : 20 € - Réduit 18 €

Réservations : 04.94.03.73.05 ou Office de Tourisme et points de ventes habituels.

www.fantaisie-prod.com

THÉÂTRE MUSICAL

Dimanche 13 mars à 17h - Théâtre Marc Baron

La Vie en Rose

La vie en rose, c'est une pièce de théâtre musicale avec les plus grands succès français des années 40, arrangés en version jazz.

Paris, février 1945, vers la fin d'une journée d'hiver, le dur et le triste hiver qui suit le merveilleux été de la libération de Paris. La guerre n'est pas encore finie mais au nord de la ville, la vie coutumière reprend son cours avec ses joies simples, ses grosses difficultés, ses grandes misères et ses terribles secrets.

Durée 1h15 - Entrée : 15€

Réservation au 06.50.16.61.22 ou sur place.

FESTIVAL DE L'HUMOUR

Dimanche 20 mars à 17h - Théâtre Marc Baron

Harold BARBÉ

Faire des blagues le soir quand on a enterré des gens le matin, ça n'est pas simple. Mais quand, en plus le week-end, on est en charge de commenter tous les matchs d'une équipe de football qui gagne rarement, ça devient très compliqué de trouver des points positifs dans sa vie.

Fans de métal, de pop culture, de comics, de sextos, de Stifler dans American Pie...si vous aimez le foot, ou que vous détestiez le foot d'ailleurs, ce spectacle est pour vous.

Tarif : 20 € - Réduit 18 €

Réservations : 04.94.03.73.05 ou Office de Tourisme et points de ventes habituels.

www.fantaisie-prod.com

Notre Métropole ATTRACTIVE !

TPM et ses communes se démarquent dans le domaine de l'attractivité : **la Métropole est 5^{ème} métropole la plus attractive de France**, selon un classement établi par Le Cadran.

Cet indicateur d'attractivité révèle les métropoles dynamiques, en intégrant les avantages que les habitants peuvent espérer en matière d'emploi, de services (santé, éducation), de loisirs, d'immobilier, de sécurité, de qualité de vie et d'environnement - autrement dit des atouts résidentiels, mais aussi touristiques et économiques - et ceux que les entreprises attendent de ces territoires (transports, vivier de talents, pôles industriels, ...).

Classement du Cadran <https://metropoletpm.fr/actualites/tpm-5eme-podium-metropoles-plus-attractive-de-france>



VOYAGE en Démocratie !

Villa Tamaris à La Seyne-sur-Mer

Jusqu'au 7 mai 2022- Du mercredi au dimanche de 13h30 à 18h30

Les artistes Gérard Rancinan, photographe, et Caroline Gaudriault, auteure, présentent leur vision de la démocratie à travers des photos monumentales, œuvres sonores, films...

Un voyage plein de relief et de démesure au cœur de notre société.



Des nouveaux BUS PROPRES pour la Métropole TPM

La loi sur la transition énergétique pour une croissance verte impose aux collectivités de renouveler leur parc avec des bus « propres » à hauteur de 50 % en 2022, et 100 % en 2025.

La Métropole TPM a pris de l'avance ! Dès 2011, TPM s'est inscrite vers une mobilité plus propre en étant la 1^{ère} métropole à se lancer dans l'achat de bus hybrides fonctionnant aux bio-carburants produits à partir de la valorisation des déchets. Ils génèrent moins de nuisances sonores, d'odeurs, d'émissions d'azote, de microparticules ou de CO2.

Et depuis début 2022, ce sont ainsi 126 bus propres (soit 40%) de sa flotte qui roulent sur les lignes du réseau Mistral. Au total, 143 bus ont été commandés pour un investissement de 75 millions d'euros.



Pour les 15-25 ans, la commune relaie l'action santé de la région : Le PASS SANTÉ JEUNES

La Région Sud vous accompagne dans votre parcours de santé. Le Pass Santé Jeunes vous permet d'accéder gratuitement à un ensemble de prestations chez les professionnels de santé et les psychologues libéraux.

Que contient le chéquier PASS Santé Jeunes ?

1 coupon "1^{ère} consultation médicale"

Utilisable chez un médecin généraliste ou un spécialiste (gynécologue, pédiatre, sage-femme et dermatologue-vénérologue) exerçant en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

• 1 coupon "analyses biologiques"

Utilisable dans un laboratoire de biologie médicale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur présentation d'une ordonnance.

Pour une contraception régulière

• 1 coupon "Implant, D.I.U, diaphragme (+ gel spermicide)"

Utilisable en pharmacie d'officine de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur présentation d'une ordonnance

• ou 4 coupons "pilule, patch, anneau"

Utilisables en pharmacie d'officine de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur présentation d'une ordonnance. Un seul coupon de

contraception par trimestre.

• 1 coupon "préservatif"

Utilisable en pharmacie d'officine de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

• 1 coupon "protection périodique"

Utilisable en pharmacie d'officine de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

• 1 coupon "2^{ème} consultation médicale"

Utilisable le cas échéant chez le professionnel de santé ayant assuré la 1^{ère} consultation pour la visite de contrôle ou la pose d'un contraceptif.

Pour un suivi psychologique

• 4 coupons "consultation psychologique"

Utilisables chez un psychologue libéral inscrit au répertoire ADELI et exerçant en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les coupons sont des moyens de paiement pour toute prestation de santé relevant du chéquier Pass Santé Jeunes. Ceci vous dispense de présenter votre carte vitale et votre carte mutuelle.

Inscrivez vous pour obtenir votre carnet de coupons sur <https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/pass-sante-jeunes>



INFOS sur www.ville-saintmandrier.fr

PLUS DE 8 000
JEUNES*
BÉNÉFICIAIRES
DU PASS SANTÉ !



* de 15 à 26 ans



Déchets d'emballages en plastique et métal ? Le BAC GRIS !

A compter du 1^{er} mars 2022, les containers recevant les bouteilles et flacons plastique s'ouvrent à TOUS LES EMBALLAGES en PLASTIQUE et en MÉTAL.

Quelques exemples : pots de yaourts, barquettes plastique ou aluminium, films, blisters et sacs plastique, capsules de café, bouteilles de sirop, canettes, aérosols, boîtes de conserve...

Quel que soit votre habitat, vos dispositifs de tri restent les mêmes.

Seule la consigne évolue, les modes et jours de collecte restent inchangés.

Une hésitation, un besoin matériel, rendez-vous sur Sittomat.fr

Ensemble trions !



Le tri, c'est pour la vie.



Samedi 12 mars, le SITTOMAT sera présent sur le marché, place des Résistant, ainsi qu'à la permanence des élus de la majorité, Mairie annexe du Pin Rolland, de 10h à 12h.

Catherine DEFAUX
Adjointe au Maire chargée de la Transition écologique et biodiversité, de la Santé publique et de la Jeunesse

Pour tous
renseignements
ccff83430@gmail.com

Vous êtes **COMMERCANT** ? C'est le bon moment pour préparer la relance avec Coach Commerce !

Coach Commerce, un accompagnement pratique pour les commerçants.

Destiné aux commerçants de proximité, l'accompagnement Coach Commerce veut les aider à transformer leur commerce et à mieux répondre aux nouvelles attentes des consommateurs.



Coach Commerce est un programme élaboré par le réseau régional des Chambres de commerce et d'industrie, avec le soutien de la Région Sud, qui vise à améliorer l'expérience client sur le lieu de vente.

Ce programme propose un accompagnement très accessible, à la fois en termes de disponibilité et de coût. Le commerçant peut tout d'abord réaliser son autodiagnostic (état des lieux du point de vente) et bénéficier de premiers conseils, avant de participer à trois ateliers thématiques parmi les quatre proposés (une demi-journée par atelier). Il pourra ensuite cibler une action spécifique pour sa boutique (deux demi-journées avec un conseiller pour choisir l'axe de développement), et intégrer la solution choisie au sein du point de vente (avec l'aide d'un expert durant deux journées). Une participation de 250 € est demandée aux commerçants. Le coût réel du programme est de 3 290 €, la différence étant prise en charge par les différents partenaires.

Pour bénéficier de cet accompagnement à 75 %, le commerce doit avoir un effectif d'au moins deux collaborateurs (y compris salarié à mi-temps, apprenti, stagiaire), avoir plus de 3 ans d'existence (être en capacité de fournir les 2 derniers bilans comptables), avoir son siège social ou son implantation principale en région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, et exercer son activité au moins 8 mois par an dans un même local (commerce fixe ou lieu de production).

Le contact dédié pour faire appel à Coach Commerce :

- Céline Gas : 04 94 22 81 48

Source : CCI Var

Laure **PICHARD**

Conseillère Municipale déléguée à l'Emploi et au Commerce

ESSOR Économique

Masseur-Kinésithérapeute

Nouvellement installée sur la commune de Saint-Mandrier, **Katleen Perrin** vient de rejoindre le Cabinet de Kinésithérapie et d'Ostéopathie du Pin Rolland.

Forte d'un DU de lymphologie et d'un DU de sénologie, elle peut traiter et mener des actions d'éducation thérapeutique auprès de patients et patientes souffrants de lymphoedèmes et de cancers du sein, mais aussi, ceux nécessitant une rééducation vasculaire ou sénologique.

Cabinet de Kinésithérapie et d'Ostéopathie du Pin Rolland.
Bâtiment les Bananiers, les Jardins du Pin Rolland - 04.94.98.43.04

Le mot de l'**OPPOSITION**

Les « mots de l'opposition » sont-ils pertinents ou dérangeants à ce point que l'équipe municipale dirigeante, donc le maire, estime nécessaire et indispensable d'ajouter en regard une « Tribune de la MAJORITE ». Evidemment ce n'est pas contraire à la loi mais, de la loi, il y a l'esprit et il y a la règle comme l'énonça Montesquieu. Or il faut bien en convenir, de l'éditorial à la dernière page, l'équipe municipale ne manque pas d'opportunité pour présenter son action et, au passage, distiller son acrimonie à l'égard des élus de la Vague mandréenne. C'est malheureusement de bonne guerre même si ce n'est absolument pas notre manière de voir les choses.

La lectrice et le lecteur assidus auront cependant remarqué que, en dépit d'affirmations péremptoires lancées lors de conseils municipaux, le maire a, comme le demandaient les élus de la Vague, enfin cessé d'exercer dans le même numéro et de manière systématique ce qu'il qualifie, à tort au regard de la loi sur la presse, de « droit de réponse ». Pour autant, même en attendant le numéro suivant, dès lors qu'il n'y a pas de mise en cause personnelle, il n'y a pas de droit de réponse qui tienne. Encore un effort Monsieur le Maire, vous avez pratiquement compris la loi qui garantit le pluralisme d'opinion, fondement de notre démocratie, même si vous préféreriez museler toute opinion contraire à la vôtre !

Mais au fond, à quoi sert vraiment ce mot de l'opposition ? Avancer qu'il est prévu par la loi n'est pas une justification suffisante si sa seule utilité est de servir de défouloir à la vindicte du maire, lequel, de ce point de vue, ne varie guère dans ses reproches qui généralement partent de l'incompétence et l'irresponsabilité pour arriver aux mensonges.

Le dernier exemple étant justement ce qu'il intitule « droit de réponse » dans le numéro de février par lequel, et au sujet de l'avenir des soins médicaux dans la presqu'île, il prétend dénoncer notre manque de sérieux, notre agitation et notre volonté de faire pression dans une perspective de basse politique afin de créer une maison de santé. Si la santé des Mandréens est vraiment sa préoccupation, alors il ferait bien d'être aussi avisé que nombre de ses collègues de communes voisines et de toutes tendances politiques confondues face aux perspectives qui, malheureusement, se dessinent dans un avenir très proche. L'association de soutien à la maison de santé n'a pas besoin de l'autorisation de la municipalité pour exister et le projet peut très bien avancer sans elle mais son soutien serait, comme dans beaucoup d'autres communes, un atout considérable. En bref tout laisse croire que le maire est opposé à cette idée mais, comme il ne faut jamais insulter l'avenir, au contraire de ses opposants, il réussit quand même le tour de force de proposer son aide, au cas où...

Encore un effort Monsieur le Maire, vous allez peut-être admettre un jour que l'opposition n'a pas que des mauvaises idées !

Les élus de la Vague Mandréenne : Pierre CALMET, Denis CLAVE, Philippe DÉZÉRAUD, Jean-Ronan LE PEN, Nolwenn MONTAGNY
<https://lavague.info/>

La Tribune de la MAJORITÉ

TERRAINS AGRICOLES A SAINT-MANDRIER

A la lecture de la presse quotidienne régionale il y a quelques semaines, nous avons vu fleurir (le terme est bien sûr choisi à dessein) les signatures, par plusieurs communes, de chartes pour le maintien de l'agriculture. Aussitôt, nous avons été interpellés par certains de nos opposants, notamment sur les réseaux sociaux, jugeant l'équipe municipale coupable de ne pas en faire autant et même, en sus, l'accusant d'avoir supprimé des terres agricoles.

Notre réponse est toute simple et compréhensible par tous, encore faut-il être d'un minimum de bonne foi et s'attacher aux faits tels qu'ils sont et non arrangés à sa guise.

Alors oui, nous n'avons pas fait de charte agricole à Saint-Mandrier. Et pour cause, puisque nous sommes déjà, avec notre Plan Local d'Urbanisme, allés bien au-delà d'une simple charte ; nous n'en sommes pas au stade des belles résolutions mais à celui du concret avec le zonage et le règlement du PLU.

Non, les surfaces agricoles et naturelles ne sont pas grignotées sur notre presqu'île. Sur un territoire total d'environ 520 hectares, l'équipe municipale a classé en inconstructible 380 hectares, soit près des ¾ de la commune. En ce qui concerne les zones agricoles (A et Apr), nous avons créé 11,8 hectares de surfaces agricoles et supprimé 2,7 hectares (anciennes serres Garonne), soit un solde positif de plus de 9 hectares.

Le déclassement des terrains des anciennes serres est la conséquence du faible intérêt agronomique du terrain, la terre, peu riche, ayant été épuisée, et de son manque flagrant de rentabilité économique pour un exploitant agricole. D'ailleurs, cela s'est fait en accord avec la Chambre d'Agriculture et le service Agriculture de l'État (DDTM). Contrairement aux dires et écrits de certains, qui sont, soit mal renseignés, soit de mauvaise foi, ce terrain n'est pas constructible. Oui, nous avons décidé de ne pas urbaniser ce terrain, même s'il est en pleine zone déjà urbanisée (U), en le classant en zone urbanisable dans l'avenir (AU) ; il est donc mis en réserve pour une utilisation postérieure si cela s'avère nécessaire. Cela implique que pour tout projet d'urbanisation future, il faudra obligatoirement passer par une révision du PLU, avec évidemment une enquête publique, donc une consultation de la population (réunions, registres, etc.) sur le devenir de ce terrain.

Quant aux autres emprises agricoles, nous avons classé dans le PLU en zone Agricole (A) et même en zone Agricole Protégée (Apr), les terres déjà exploitées, comme le Domaine de l'Ermitage, des terres qui vont être exploitées, comme à la propriété Fliche, et encore des terres anciennement exploitées et qui, à notre sens, pourraient l'être à nouveau comme au vallon de Cavalas.

Enfin, comment ne pas évoquer le projet des élus de l'opposition de transformer le grand et ancien parking sud du Pôle Écoles Méditerranée en jardins cultivables. Bien sûr, techniquement, tout est possible pour renaturer ce vaste espace goudronné depuis des lustres ; mais à quel prix et pour quelle exploitation ? Et puis, quel paradoxe de vouloir en faire une zone dédiée à l'agriculture alors qu'une requérante, dont plusieurs de leurs colistiers sont membres, avait demandé au Tribunal Administratif de supprimer la zone Apr de 4,13 hectares couvrant le vallon de Cavalas. Demande rejetée par le juge.

Et puis, c'est toujours facile d'avoir des projets sur des terrains qui ne vous appartiennent pas car, ne l'oublions pas, le parking est en pleine zone du Ministère des Armées qui n'a aucune volonté de s'en séparer. Même chose pour un autre de leur projet - réaliser une maison de la santé dans le bâtiment de l'ancienne gendarmerie maritime - alors que les militaires l'ont déjà transformé en logements pour les familles de leurs ressortissants. Alors, incompétence ou ?... A chacun de se faire son opinion.

En conclusion, marque de notre profond attachement à l'agriculture à Saint-Mandrier, nous rappelons qu'il arrive aux enfants mangeant au restaurant scolaire de consommer, au gré des productions, des produits d'une agriculture raisonnée provenant du Domaine de l'Ermitage et que deux fois par semaine, le métayer met en vente directe au public sa production de légumes et d'oeufs, sans oublier que chaque année, près d'une tonne d'olives et sept tonnes de raisins sont récoltées sur le domaine.

L'équipe des élus d'Union Pour Saint-Mandrier, de Marégau à Cépet

Retrouvez-nous sur notre page Facebook : Gilles VINCENT 2020-2026/ Union Pour St Mandrier de Marégau à Cépet

<https://www.facebook.com/Gilles-Vincent-2020-2026-Union-Pour-Saint-Mandrier->

La jurisprudence impose que le droit de réponse à la libre expression de l'opposition ne soit publié que dans le numéro suivant.

Le Maire.

Droit de RÉPONSE au mot de l'opposition de février dernier.

Dans le dernier Mandréen, M. LE PEN, tête de la liste de l'opposition, nous a fait une dissertation sur les écolos bobos qui n'est en fait qu'un mémoire en défense de son activité.

Alors pour une fois, je vais être d'accord avec lui. Être écolo bobo, ce n'est pas une religion, ce n'est pas une ethnie issue du fin fond de la capitale, ce n'est pas non plus un envahisseur culturel, c'est tout simplement une façon d'être, de se comporter, de se réclamer d'une écologie punitive dans laquelle l'homme ne peut que régresser sans pour autant que cela bénéficie à la nature.

Ces écolos bobos sont repérables de loin, ils sévissent partout, les plus beaux exemples sont ceux de l'adjoint au maire de Lyon, en sandales lors de sa remise d'écharpe d'adjoint, du maire de Bordeaux qui, considérant qu'un sapin de Noël est un arbre mort, a remplacé le sapin de l'hôtel de ville par une sculpture en verre, et chez nous à Saint-Mandrier, c'est celui qui défend la culture des salades sur le parking goudronné de La Marine au PEM.

Alors, je comprends que M. LE PEN, qui se déclare activiste écologiste, se sente visé par le terme d'écolo bobo, mais dans la vie il faut savoir assumer ses idées et ses actes.

Dans un deuxième paragraphe, M. LE PEN se demande si je l'ai vu ou pas sur la commune durant l'été et déclare que je l'aurais insulté en signifiant son absence. Mais les faits sont là et ils sont têtus. Absent du dernier conseil municipal avant l'été, absent de toutes les manifestations culturelles ou festives, absent de la Saint Pierre, notre fête traditionnelle dédiée à la mer et aux Pêcheurs. Bof, il n'y a rien de mal à s'absenter de la commune pendant l'été, la mer est si belle en cette période, mais pourquoi le cacher.

Mais plus grave, absent de la fête de la libération de la commune, absent de la commémoration de l'armistice du 11 Novembre, absent de la commémoration de la guerre d'Algérie.

Ces absences nous questionnent sur la volonté de M. LE PEN de se plier au devoir de mémoire, surtout dans une commune comme la nôtre, alors qu'il fait partie intégrante du rôle de l' élu. Alors contrairement à M. LE PEN, qui utilise mon nom pour se moquer, je ne vous recommanderai pas, comme lui, un sketch avec un de ses homonymes car je ne suis pas sûr que cela vous ferait même sourire.

Être dans l'opposition ne justifie pas de se moquer du nom du Maire ou de ceux des autres élus de la majorité, c'est un manque de respect notoire qui ne grandit pas l'auteur de tels propos.

Le Maire,
Gilles VINCENT

Un nouveau **POINTUS** pour l'APP

Nous avons enfin trouvé un bateau de tradition pour notre association.

Le Diogène 2, est un pointu de 10 m. sur 3. Il est en excellent état et sera gréé de voiles latines.

Le moteur est un Baudoin DK2 par démarrage à air, c'est pour cela que son changement sera à envisager. Il a été construit en 1966 au chantier Michel Gay à Marseille.

Les nombreux donateurs mandréens, varois et d'autres départements ainsi que les subventions des collectivités locales nous ont permis d'acquérir ce bateau.

Nous tenons encore une fois à tous les remercier pour leur soutien financier à notre projet.

Ce pointu sera le fer de lance de notre association et participera à toutes les festivités dans et en dehors de la rade de Toulon. Il servira aussi de formation et d'information sur le patrimoine maritime.

Gérald **POLITO**
Président de Pointus et Patrimoine



Chorale **ALLÉLUIA**

Très chers amis de la musique et des chansons, avec le retour des possibilités d'assister sans crainte ni contrainte à ces événements culturels qui nous manquent depuis deux ans, imaginez un festival de chorales qui se retrouvent en concert chez nous à Saint-Mandrier.

C'est un peu ce que vous propose la chorale Alléluia qui, avec trois autres chœurs, se produira au théâtre Marc Baron le 24 avril prochain. Au programme, une large palette d'œuvres allant de la variété au classique lyrique et sacré, en passant par la chanson française. Un vrai régal pour les oreilles.

Venez donc partager avec nous ce plaisir, nous serons vraiment très heureux de vous accueillir.

Robert **HOFFMANN**
Secrétaire de la Chorale

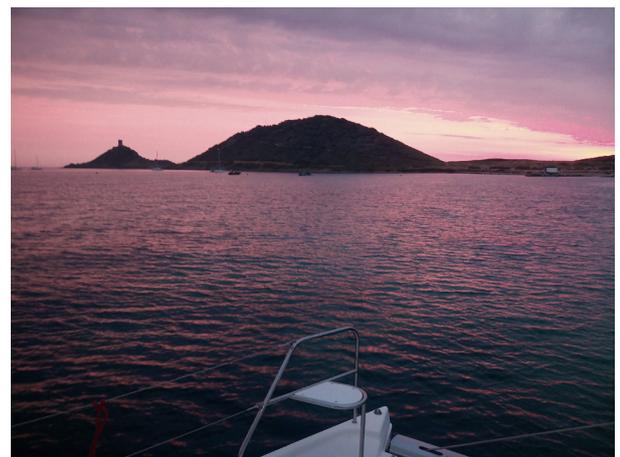
Horizon **VOILE**

En 2022, pour les stages hauturiers itinérants, MANGO TANGO mettra le cap sur le Sud Sardaigne en mai et retour via la Corse en Juin 2022.

Les autres stages : côtiers et initiation sont aussi disponibles. Inscrivez-vous vite pour réserver vos dates et lieux d'embarquement.

Bon vent à toutes et tous.

Richard **PEAUDEVIGNE**
Horizon Voiles
06 84 30 66 55



Les BOULOMANES du Creux Saint Georges

Notre école de pétanque rouvrira ses portes ce mercredi 16 mars. Toute notre équipe de bénévoles sera heureuse d'accueillir vos enfants de 7 à 14 ans, tous les mercredis de 14h30 à 16h00 au bouldrome de l'ancien stade du village.

Les renouvellements et nouvelles inscriptions se feront sur place. Pour tout renseignement, contactez Laurent au 06.87.31.86.92 ou rendez-vous au stade.

Laurent **LEVESQUE**
Président

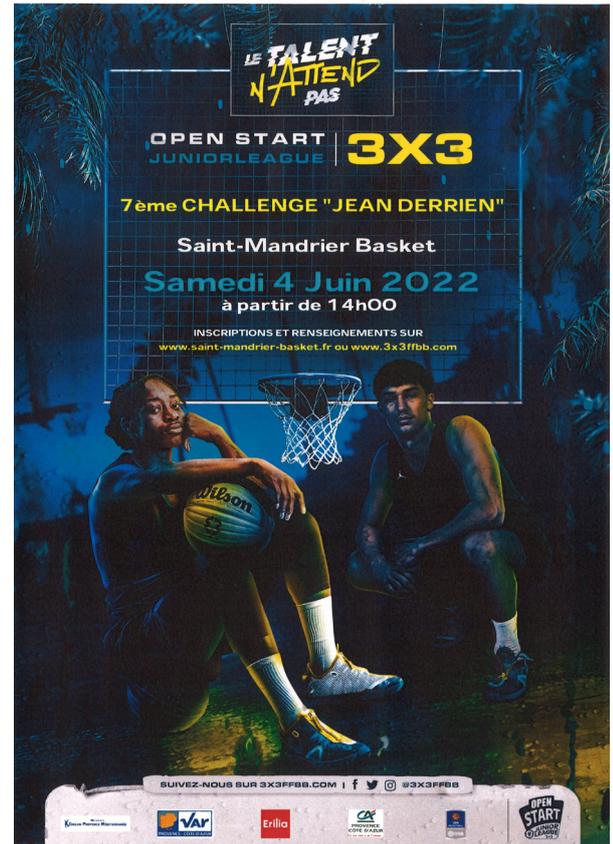


Association FESTIVE de la presqu'île

VIDE DRESSING DE PRINTEMPS le dimanche **13 mars** de 8 à 17h, salles Myrte et Arbusées.

VIDE-GRENIER le dimanche **20 mars** de 8h à 17h, Parking Sainte Asile.

INSCRIPTIONS à la permanence du Mercredi matin, salle Myrte.



Presqu'une ÉTOILE s'habille !

L'école de danse Presqu'une Étoile sort sa collection de vêtements. Survêtement, T-shirt, pull, veste, sweet et même des mug !

Si vous souhaitez acquérir un de ces beaux atours, vous pouvez envoyer un mail à presqu'uneetoile@gmail.com en précisant la couleur et la taille. Cela aidera la visibilité de notre école de danse et servira en plus à consolider son budget de fonctionnement.

Il est aussi possible de personnaliser en ajoutant son prénom (à préciser). Les tarifs vous seront indiqués par mail.

A ce jour, notre école de danse prépare son spectacle de fin d'année qui aura pour thème "Nos étoiles".

Il est encore possible d'essayer un ou plusieurs cours. Voici le planning :

Lundi (Salle de danse du village)

17h 18h : Classique
18h 19h : Pilates
19h 20h : Jazz ados

Mardi (Pin Rolland, salle Lanérière)

17h 18h : Jazz inter
18h 19h : Street Inter
19h 20h : Jazz adultes

Vendredi : (Pin Rolland salle Lanérière)

17h 18h : Éveils initiations
18h 19h : Contemporain
19h 20h : Street Ados

Vendredi : (Pin Rolland salle myrte)

18h30 19h30 : Kizomba

Contact par téléphone pour les cours au 06.20.12.57.98.

Belle continuation à tous.

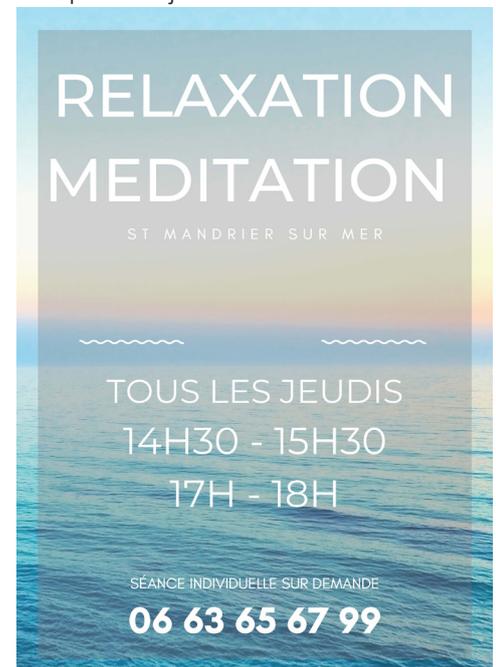
L'équipe de **PRESQU'UNE ÉTOILE**



Relaxation et médiation avec l'AGORA

Nathalie Bouet vous propose des séances de relaxation et de méditation, tous les jeudis, salle Bailli de Suffren, de 14h30 à 15h30 et de 17h à 18h ainsi que des séances individuelles sur demande.

Vous pouvez la joindre au 06 63 65 67 99



L'ANSM relance ses matinées « MER PROPRE » pour 2022

Après quatre éditions en 2021, l'ANSM a mobilisé une fois de plus, une trentaine de ses bénévoles le samedi 5 février pour la première matinée 2022 de collecte de déchets sur les plages, digues et rochers de Saint-Mandrier, en collaboration avec Planète Sciences Méditerranée (association de vulgarisation scientifique et d'éducation à l'environnement).

En 2021, près de 200 kg de déchets ont été ramassés et catégorisés. Triste récolte qui s'est confirmée une fois de plus ce samedi de février avec la moisson de plastiques en tout genre, verre et mégots : 40 kg de déchets dont 13 de plastiques, et 2 500 mégots.

Ces déchets sont issus soit d'une pollution directe de la mer depuis la côte ou les navires, soit de rejets à terre charriés vers

la mer par les pluies, les cours d'eau et les vents ; dans tous les cas, un impact désastreux sur la biodiversité marine et des conséquences sanitaires et financières pour les collectivités.

En tant que club nautique, l'ANSM est en première ligne pour mener ces actions de sensibilisation auprès de ses adhérents et de tous les Mandréens. Promouvoir des attitudes écoresponsables et faire adopter des comportements individuels vertueux fait partie des missions de l'ANSM !

Rejoignez-nous pour protéger et valoriser cet élément qui nous rassemble tous : la Mer !

Sophie GRISON
www.ansmvar.fr

Le saviez-vous ?

- L'évaluation quantitative et qualitative des déchets ramassés sur les zones nettoyées est réalisée selon un protocole défini et des fiches de caractérisation des déchets. Ceci permet de connaître l'évolution de cette pollution sur le territoire et de proposer des solutions concrètes de prévention et de gestion.
- 1 seul mégot pollue 500 litres d'eau de mer ; les 2500 mégots ramassés samedi 5 février ont donc permis d'éviter la pollution d'un volume d'eau correspondant à une demi-piscine olympique !

